



PRÉFECTURE DE CORSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE CORSE**

Réunion du 5 mai 2010 – Compte Rendu

• **Etaient présents les membres du CSRPN suivants :**

Mmes - Cathy CESARINI, cétologue, vice-présidente du CSRPN
- Marie-Madeleine SPELLA, géologue

MM. - Roger MINICONI, ichtyologiste, président du CSRPN
- Jean Claude THIBAUT, ornithologue
- Jean Yves COPPOLANI, historien du droit
- Gérard PERGENT, écologue marin
- Jean ALESANDRI, mycologue
- Guilhan PARADIS, botaniste / phytosociologue
- Jean FERRANDINI, hydrogéologue
- Jacques GAMISANS, botaniste/phytosociologue
- Christian PIETRI, spécialiste de la faune cynégétique
- Antoine ORSINI, Hydrobiologiste

• **Etaient excusés :**

Mme - Claire VILLEMANT, entomologiste

MM. - Achille PIOLI, bryologue, spécialiste du patrimoine forestier
- Grégory BEUNEUX, mammalogiste présent
- Michel DELAUGERRE, herpétologue

• **Autres personnes présentes (DREAL, membres associés, rapporteurs des dossiers présentés) :**

M. - Bernard RECORBET, chef de l'unité biodiversité à la DREAL, adjoint au chef du Service Biodiversité, Sites et Paysage, secrétaire du CSRPN, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le matin et Mme Brigitte DUBEUF, directrice adjointe, l'après midi.

Mmes

- Isabelle CLEMENCEAU, chef de l'Unité Milieux Marins et Littoraux (UMML) du Service Biodiversité Sites et Paysages (SBSP) de la DREAL,
- Magali ORSSAUD, adjointe au chef de l'UMML, SBSP, DREAL
- Daniel POLACCI, DREAL,
- Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire Botanique National de Corse, Office de l'Environnement de la Corse
- Mlle Marion ANQUEZ, étudiante (dossier cartographie golfe de Lava)
- Mlle THIROUX DU PLESSIS étudiante (dossier cartographie golfe de Lava)
- M. F. GALINAT étudiante (dossier cartographie golfe de Lava)

- Mme C. PELAPRAT, BE Stareso(dossier espèces marines déterminantes)
- Mme A. CHERY, BE Stareso (dossier espèces marines déterminantes)
- Mme M.C. SANTONI, OEC (demande naturalisation d'une tortue marine)
- M. P. MONEGLIA, BE Endemys (dossiers ZNIEFF)

• **Membre associé excusé :**

- M. Paul GIACOBBI, président de l'exécutif de la CTC.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. MINICONI ouvre la séance. Il remercie une nouvelle fois l'ONF de son accueil.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2009

Le PV de réunion est approuvé en tenant compte des modifications demandées par Mrs G. Beuneux et A. Pioli.

1/ Présentation pour Approbation du compte-rendu d'activité 2009 (article 6 de l'arrêté n° 05-0257 en date du 5 juin 2005)

En raison d'un emploi du temps très chargé, la DREAL n'a pas pu rédiger le projet et propose sa présentation à l'ordre du jour de la prochaine séance. Proposition validée.

2/ Avis sur des cartographies d'habitats naturels d'intérêt communautaire

2.1. Site de Barbaggio (FR9402006)

Présentation par M. Recorbet qui excuse M. Bioret (Université Bretagne Occidentale), qui n'a pu se déplacer.

M. PARADIS considère que c'est du bon travail mais les relevés phytosociologiques ne sont pas correctement rendus. Sur les cartes, et de manière générale, il souhaite que les codes habitats soient mentionnés en plus du jeu de couleur.

Avis CSRPN n°2010-1 : Validation de la cartographie à l'unanimité

2.2. Site de crêtes de Teghime / Poggio d'Oletta (FR9400600)

Présentation par M. Recorbet qui excuse M. Bioret (Université Bretagne Occidentale), qui n'a pu se déplacer.

M. PARADIS considère que c'est du bon travail mais les relevés phytosociologiques ne sont pas correctement rendus. Sur les cartes, et de manière générale, il souhaite que les codes habitats soient mentionnés en plus du jeu de couleur. Il conteste, de manière générale, la définition d'une mare temporaire telle que donnée actuellement en s'appuyant sur certaines espèces présentes, considérant que l'on est parfois plutôt sur des prairies humides. Si l'assemblée partage ces remarques, il est cependant convenu d'en traiter dans un autre cadre (conseil scientifique du CBNC par ex.). Selon M. GAMISANS, des espèces patrimoniales seraient manquantes et il va vérifier dans les inventaires en sa possession.

Avis CSRPN n°2010-2 : Validation de la cartographie à l'unanimité.

2.3. Révision de la cartographie d'habitats et évolution de la végétation du golfe de Lava (FR9400595)

Trois étudiants de l'université de Corse présentent le travail qui a été effectué en lien avec M. FERAT de la DREAL et sous la direction de Mme FERAT de l'université de Corse.

Mme HUGOT relève l'absence de relevés phytosociologiques. M. PARADIS signale que le travail a été fait à une période peu favorable.

L'évolution vers une dégradation apparaît clairement sur le site de la plage mais en l'absence de relevés phytosociologiques, ce travail ne peut être validé en l'état. La présentation aux élus est aussi délicate car, des représentations cartographiques (ex : *carpobrotus*) sont parfois peu conformes au terrain.

Avis CSRPN n°2010-3 : La validation de la cartographie est rejetée en l'état à l'unanimité.

3/ Avis sur la proposition de la liste des habitats et espèces déterminants pour les ZNIEFF marines corses (STARESO et DREAL)

La DREAL a mandaté le BE STARESO pour établir la liste des habitats et espèces déterminants afin de définir à terme les ZNIEFF marines en Corse. Lors de la dernière session du CSRPN, les orientations avaient été prises pour intégrer la liste PACA ainsi que les propositions faites par le CSRPN en 2005 suite aux réflexions menées dans le cadre de l'établissement des listes pour les ZNIEFF terrestres.

La semaine dernière, une discussion a eu lieu en marge d'un stage organisé par l'AAMP pour la mise en place d'études scientifiques, à propos des recommandations à adopter pour établir les listes d'habitats et d'espèces déterminants. Il a été dit par le MNHN qu'il était souhaitable que les listes régionales soient homogènes sur l'ensemble de la Méditerranée française ou tout au moins sur des bio régions relativement identiques comme les régions PACA et Corse. Est donc à discuter également ce jour, l'établissement d'une liste unique « Méditerranée » ou d'une spécifique à la Corse.

STARESO présente aujourd'hui une proposition de listes globales retenues pour les espèces et les habitats au vu de ces différents échanges.

A/ En ce qui concerne la liste des espèces déterminantes

La méthode adoptée par STARESO s'est inspirée de la liste PACA complétée par une liste d'espèces plus spécifiques à la Corse rajoutées suite à l'avis des experts scientifiques interrogés. Au total, 240 espèces ont été recensées alors que 183 espèces étaient identifiées en PACA.

Roger MINICONI transmet une liste de poissons endémiques à la STARESO qui éventuellement complètera la liste totale.

Roger MINICONI fait remarquer que les noms des espèces changent assez régulièrement sans forcément de justification scientifique, ce qui ne facilite pas le travail. Des sites internet permettent d'avoir les dernières évolutions sur la nomenclature. La STARESO précise qu'elle a utilisé dans son tableau Excel, les noms usuels apparaissant sur ces sites et que les synonymes et anciennes nominations sont généralement indiqués lorsque les espèces ont changé de nom.

Roger MINICONI signale par ailleurs que les espèces de poissons qui seraient déterminantes en Corse ne le sont pas forcément en PACA et inversement.

Gérard PERGENT fait remarquer que, dans les critères retenus par la STARESO pour éliminer une espèce de la proposition de liste « Corse », il faut retirer, dans le rapport p 23, les espèces dites « sans intérêt écologique » et remplacer par « sans intérêt majeur ». Par ailleurs, il souligne le fait que même si l'espèce n'a pas été observée en Corse, cela n'induit pas forcément son absence, vu que la pression d'observation est moins forte sur notre territoire qu'en PACA.

Gérard PERGENT signale également qu'en PACA, les espèces déterminantes en lagune ont été identifiées dans l'inventaire marin alors qu'en Corse, 95% des lagunes sont en ZNIEFF terrestres.

La DREAL vérifiera que les espèces purement marines sont intégrées dans la liste des ZNIEFF terrestres pour être sûr de ne pas les oublier.

Gérard PERGENT est favorable à l'établissement d'une liste complète (PACA + spécificités Corse) et propose de la soumettre à Madame BELLAN-SANTINI (qui a fortement contribué à l'établissement des listes d'espèces déterminantes en PACA) afin qu'elle donne son aval pour ajouter à la liste des espèces déterminantes PACA, celles identifiées en Corse. Magali ORSSAUD demande à STARESO

de faire ressortir plus nettement les critères qui ont permis de faire ressortir les espèces corses en plus de la liste PACA afin que la DREAL puisse transmettre ces éléments à Madame BELLAN-SANTINI. Gérard PERGENT est même favorable à l'établissement d'une liste globale qui aille au delà de la méditerranée française et intègre l'Italie et l'Espagne, éventuellement avec un socle commun et des annexes plus spécifiques déclinées par pays ou régions.

Par ailleurs, Bernard RECORBET précise, à l'image de ce qui est fait sur les ZNIEFF terrestres, qu'il est possible de compléter la liste au fur et à mesure des observations.

Magali ORSSAUD précise que le MNHN a été désigné par le MEEDDM pour unifier les listes entre les régions LR, PACA et Corse, une fois celles-ci validées par les CSRPN.

B/ En ce qui concerne la liste des habitats déterminants

La STARESO est partie de la liste des habitats déterminants PACA. Seul le peuplement à *Zostera marina* n'est plus présent en Corse dans les lagunes alors que c'est un des éléments phare de PACA. Il est décidé de laisser cet habitat car cette espèce peut éventuellement revenir en Corse.

Avis CSRPN n°2010-4 : A/ En ce qui concerne la liste des espèces marines déterminantes, le CSRPN souhaite, à l'unanimité de ses membres garder une liste la plus complète possible pour la Corse (soit un total d'environ 240 espèces marines) et tenter de faire harmoniser ces listes par les instances compétentes à l'échelle du bassin méditerranéen nord occidental.

B/ En ce qui concerne la liste des habitats déterminants, le CSRPN souhaite, à l'unanimité de ses membres garder une liste complète qui corresponde à celle de PACA et tenter de faire harmoniser ces listes par les instances compétentes à l'échelle du bassin méditerranéen nord occidental.

4/ Avis sur le dossier de demande d'autorisation de naturalisation et de l'exposition d'un spécimen de Tortue marine *Caretta caretta* (OEC)

La demande est faite par l'OEC dans le cadre du projet Gionha, le projet est présenté par Marie-Catherine SANTONI (contacter Isabelle CLEMENCEAU pour obtenir le PWP de présentation).

Une tortue marine a été trouvée morte sur la plage de la Marana en février 2010 et l'OEC souhaite la faire naturaliser par Cathy CESARINI, membre du CSRPN et coresponsable du réseau tortue pour la Corse, pour conserver le squelette et la carapace et les exposer dans le futur centre d'accueil de Bonifacio de la RNBB à la caserne Montlaur. De plus, un moulage sera réalisé pour sensibiliser le jeune public à l'anatomie de cette espèce protégée à l'instar de celle représentant un Grand dauphin.

Des CERFA ont été remplis par l'OEC pour obtenir l'autorisation de naturaliser cet animal et l'exposer au public ; le formulaire CITES a également été rempli. Cette demande passe aujourd'hui en CSRPN pour avis (cet avis n'étant cependant pas obligatoire) avant d'être transmise au CNPN.

Jean-Claude THIBAULT insiste sur le fait que les collections sont généralement conservées dans les muséums et recommande que ce soit un muséum ou le MNHN qui fasse cette demande de naturalisation tout en spécifiant que l'OEC sera mandataire et pourra détenir le squelette et la carapace, tant que cet établissement sera en activité. Cathy CESARINI précise que Madame Françoise CLARO est le contact qu'elle a avec le MNHN, l'OEC et la DREAL se rapprocheront d'elle pour lui faire cette proposition. En cas d'accord et afin de ne pas retarder la naturalisation (afin de ne pas altérer l'état de la carapace), un engagement par écrit de rétrocession de la propriété de la carapace de l'OEC au MNHN sera établi.

Par ailleurs, Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire Botanique Corse et expert associé au CSRPN, précise que des collections végétales sont conservées au Conservatoire en Corse du fait de l'agrément de ce dernier par le MNHN. Or le conservatoire botanique est un organisme de l'OEC.

Avis CSRPN n°2010-5 : Le CSRPN à l'unanimité de ses membres, est favorable à cette naturalisation, décide que l'OEC fasse la demande de naturalisation et d'exposition auprès de la

Préfecture de Corse du Sud après passage en CNPN, et propose en cas d'autorisation et avec l'accord du MNHN d'en être propriétaire, que l'OEC fasse une lettre de restitution au MNHN.

5/ destruction d'espèces protégées (ex évoqué par M. Paradis pour *Fuirena pubescens*) et problème de la gestion de la flore des bords de routes (DREAL/ M. PARADIS/CBNC)

M. RECORBET évoque le dossier de destruction en indiquant qu'une réunion de chantier *in situ* avait eu lieu bien avant les travaux avec les services du Conseil Général, un compte rendu ayant rédigé par la DREAL ayant été envoyé au CG. Dans ce dossier, il évoque le manque de suivi du dossier, tant au niveau du CG que des services de la DREAL, qui sont un peu débordés (un poste de catégorie A est ouvert depuis plusieurs mois au sein de l'unité biodiversité terrestre pour suivre, entre autres, ce type de dossier, mais il n'est hélas pas pourvu pour le moment.). Il indique que les services de la DREAL voient passer des projets d'aménagement de manière non systématique et ce projet n'a pas ex. pas été soumis à l'avis du service ce qui aurait permis un avis plus formel avec l'obligation clairement notifiée au pétitionnaire de faire une demande de dérogation avec mesures compensatoires. La DREAL, de manière générale peut intervenir à 2 niveaux :

- au moment du Porté à Connaissance
- au moment où le préfet transmet le dossier pour avis.

Les ZNIEFF et l'outil OGREVA constituent des outils importants pour identifier les éléments remarquables mais ils ne se substituent pas aux inventaires de terrain à réaliser ce qui est clairement indiqué aux BE et Maîtres d'ouvrages.

Il insiste sur la nécessité d'une bonne communication entre DREAL, les naturalistes, scientifiques et le CBNC pour que les projets ne fassent pas l'oubli d'éléments patrimoniaux importants.

Mme HUGOT fait le point sur le rôle du CBNC auprès des CG et de la CTC pour la gestion des bords de route. Les conventions entre le CBNC et les CG sont caduques. Le CBNC a ciblé des points sensibles le long des itinéraires gérés par la CTC et les a communiqués au service concerné. Par ailleurs, elle constate l'utilisation grandissante de phytocides le long des routes. Enfin, elle souhaite que le CSRPN reprenne à son compte la motion déposée par le CSRPN Midi Pyrénées qui demande une politique plus réfléchie du MEEDDM concernant le programme d'ensemencement des bords de routes en plantes mellifères afin de favoriser les Abeilles qui pourrait avoir un effet négatif sur la biodiversité des bords de routes et risquer l'introduction d'espèces.

M. ORSINI propose que des sessions de formation soient organisées auprès des personnels concernés de la CTC et des CG, demande approuvée par les autres membres du CSRPN. M. THIBAUT estime que l'utilisation des herbicides est un gros problème et ne devraient pas être utilisés.

Sur proposition du Président il est décidé :

- De reprendre la motion du CSRPN Midi Pyrénées et de l'envoyer au Ministre.
- De demander au directeur de la DREAL de faire son possible pour pourvoir les postes vacants au Service Biodiversité afin d'assurer les missions de service public dans de bonnes conditions.

5/ Evaluation des incidences des plans et projets dans les sites Natura 2000 (DREAL)

M. POLACCI présente le nouveau contexte réglementaire qui se met en place suite à une mauvaise transposition de la directive habitats (Article 6) en droit français. A l'avenir, les nouveaux textes juridiques prévoient d'élargir le champ d'application pour les évaluations avec la mise en place, entre autres, de listes locales arrêtées par les préfets de départements de plans et projets soumis à autorisations administratives. Ces listes vont être "puisées" dans la liste nationale et adaptées aux contextes locaux.

Pour ce faire, le CSRPN sera associé officiellement aux groupes de travail et commissions (regroupant des services de l'administration, des collectivités, des socioprofessionnels, des groupes d'usagers...) mis en place et il sera consulté, in fine, après le conseil des sites, conformément à l'article R 411-23 du code de l'environnement. Le délai pour élaborer les lites locales est fixé au 9 octobre.

Après discussion, Mrs ORSINI, PERGENT et MINICONI représenteront le CSRPN aux réunions de travail. Mme HUGOT souhaite que le CBNC soit aussi associé à la démarche de concertation.

6/ présentation nouvelles Candidatures au CSRPN et renouvellement des membres en juin 2010 (discussion, modalités...)

Suite à la démission de Mme Levratto en 2009 et au souhait partagé de la DREAL et du CSRPN de renforcer la composition de cette instance pour le milieu marin et l'écotoxicologie, 4 candidatures ont été reçues par la DREAL et le SGAC. Ces candidatures, assorties de CV et de lettres de motivation ont été communiquées pour avis au CSRPN (avis non obligatoire mais souhaité par la DREAL). M. RECORBET rappelle que toute candidature est soumise à l'avis obligatoire du préfet, du président de l'exécutif de la CTC et au MNHN.

Nom prénom du candidat	spécialité	Remarque CSRPN	Avis
Pergent Christine (universitaire)	Milieu marin	RAS	favorable
Pasqualini Vanina (universitaire)	Milieu marin	Mme Pasqualini s'occupe également de modélisation des incendies. Le CSRPN souhaite savoir si cette compétence, intéressante peut être sollicitée ; la DREAL contactera Mme Pasqualini	Favorable en étendant le champ de compétence incendies (en attente de réponse de l'intéressée)
Peraldi Xavier (universitaire)	Socio économie	RAS	favorable
Mori Christophe (universitaire)	Ecotoxicologie	RAS	favorable

Avis n° 2010-06 : favorable à l'unanimité pour ces 4 candidatures

Mrs Pergent et Miniconi proposent par ailleurs que M. Sartoretto (spécialiste Milieu marin) soit sollicité également pour compléter le dispositif dans la mesure où les dossiers « milieu marin » montent en puissance. Cette proposition est adoptée et la DREAL se chargera de contacter M. Sartoretto.

M. RECORBET précise que tous ces candidats rejoindront le CSRPN (après les avis sollicités) dans sa nouvelle configuration en fin juin 2010, au renouvellement de l'arrêté de composition du CSRPN qui est valable jusqu'au 7 juin 2010 (article 4 de l'arrêté n° 05-257).

Le DREAL adressera par ailleurs un courrier aux membres du CSRPN, sous couvert du préfet pour solliciter le renouvellement des mandats de chaque membre.

Repas à 13 h (l'oliveraie) / Reprise de séance à 14 h 30

7/ réexamen des contours et du contenu de la ZNIEFF du Bas Liamone (n° 00800000) validée en décembre 2009, suite à une demande de la mairie de Coggia (DREAL/Endemys)

M. le Maire de Coggia a demandé à la DREAL le retrait d'un secteur situé à Penisola de la ZNIEFF examinée et validée lors de la réunion de décembre 2009 (avis CSRPN n° 2009-09). La DREAL et M. MONEGLIA exposent la justification des contours sur ce secteur. Mme HUGOT note que les stations à

Serapias neglecta sont importantes car isolées des populations principales de la région ajaccienne. Le CSRPN est appelé à se prononcer sur cette demande.

Avis n° 2010-07 : favorable au maintien du contours validé en décembre 2009 : 11 voix favorables à la modification demandée par la mairie : 0 voix contre, 0 abstention.

La mairie sera informée de la décision du CSRPN dans les plus brefs délais.

8/ examen de 3 projets pour avis, plaine de FIGARI (nouvelle znieff), Embouchures de la Figarella et du Fiume seccu (modernisation) (BE Endemys et DREAL))

M. RECORBET indique que les ZNIEFF en projet de Figari sont présentées à titre provisoire et que la mairie, consultée, est susceptible d'apporter des retouches, en concertation avec la DREAL. Elles seront donc présentées pour validation seulement en juillet ou septembre.

Nom du site et lieu	ZNIEFF (création ou révision)	Bureau d'Etudes représentant le projet	Remarques CSRPN et CBNC	Avis CSRPN de Corse
ZNIEFF de Figari (types 1 et 2)	création	Bureau d'études Endemys	Mme HUGOT déplore l'absence de relevés en février qui aurait pu permettre de noter la présence probable de certaines espèces patrimoniales (<i>Allium chamaemoly</i> par ex.). Concernant la signalisation d'habitats naturels d'intérêt communautaires (déterminants), le CBNC et M. PARADIS considèrent cela comme non valide en l'absence d'application de cahier des charges avec relevés phytosociologiques. M. RECORBET informe le CSRPN du fait que la cartographie des habitats n'était pas demandée pour des raisons déjà exposées par le passé d'optimisation des moyens. En conséquence de ces remarques, les habitats déterminants seront retirés du descriptif de la ZNIEFF puisque non argumentés. La DREAL indique par ailleurs que le découpage présenté exclue de la ZNIEFF de belles stations à <i>Charybdis maritima</i> pour tenir compte de la carte communale (zone constructible) et demande si cela est recevable. Le CSRPN ne formule aucune remarque sur cette exclusion. M. RECORBET informe le CSRPN de la demande de la Chambre d' Agriculture de retirer le projet de ZNIEFF. La DREAL se charge de contacter la chambre.	Le zonage présenté n'est pas modifié mais le CSRPN se prononcera sur la validation des ZNIEFF concernées après avis de la mairie et d'éventuelles modifications proposées.
ZNIEFF de l'embouchure de la Figarella	Révision N° 00970000	Bureau d'études Endemys	M. MONEGLIA précise que la cartographie d'habitats est en cours d'achèvement et que la carte présentée n'est pas le résultat de la cartographie. Le CBNC réalise des relevés botaniques sur ce secteur et les communiquer à la DREAL. Par ailleurs, des prospections ont été conduites par le CBNC sur les terrains de l'armée dans le cadre d'une collaboration entre le conservatoire et l'armée (3 ^{ème} REP) en 2009. Mme HUGOT proposera un éventuel zonage reliant cette ZNIEFF à celle du Fiume Seccu. M. ORSINI demande au BE de compléter la liste des espèces d'odonates déterminants.	Avis favorable sous réserve de l'intégration des remarques Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstention : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2010-08
ZNIEFF de l'embouchure du Fiume Seccu	Révision N° 00980000	Bureau d'études Endemys	Les remarques formulées sont les mêmes que pour le dossier précédent (sites qui se jouxtent)	Avis favorable sous réserve de l'intégration des remarques Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstention : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2010-09

9/ Validation de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF des deux départements (DREAL);

M. RECORBET expose au CSRPN les raisons de la demande de validation de toutes les ZNIEFF des deux départements, en l'état actuel. Actuellement la base consultable au MNHN est celle de 1990 à défaut d'une validation départementale imposée par le logiciel (les Znieff modernisées depuis 2006 par le CSRPN sont "stockées" en attente). Cette phase de validation permettra d'harmoniser les descriptifs et cartographies (entre DREAL et MNHN) et ensuite de valider les Znieff modernisées une par une et d'actualiser les bases du MNHN (cartes et descriptifs) au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Il est donc demandé au CSRPN de se prononcer sur la validation par département en l'état actuel.

Avis CSRPN de Corse n° 2010-10, favorable à l'unanimité

Avis favorables : 11

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Le MNHN sera informé de cette décision dans les plus brefs délais

10/ nouveau statut juridique de protection de la Corneille mantelée (*Corvus corone cornix*) et demande de modification de l'arrêté ministériel (DREAL/CDCFS 2A et 2B, M. PIETRI)

L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF n° 0282 du 5/12/2009) classe la Corneille mantelée comme strictement protégée au plan national. Le DREAL a soulevé ce problème lors des deux Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (2A et 2B) et ses instances ont demandé son déclassement afin que des campagnes de régulation puissent avoir lieu comme pour la Corneille noire, la sous espèce présente en France métropolitaine, excepté la Corse.

M. PIETRI précise que la Corneille mantelée est très répandue en Corse, pose des problèmes de dégâts aux cultures et aux autres espèces de temps à autre et que le statut de protection n'est pas justifié (en Italie continentale et Sardaigne, l'espèce est classée gibier et peut être aussi régulée de manière spécifique si besoin). M. THIBAUT complète l'information en indiquant que Corneille mantelée/Corneille noire = même espèce selon les études génétiques les plus récentes et que la forme mantelée est d'ailleurs la plus répandue en Europe.

IL est demandé au CSRPN de se prononcer sur une demande de déclassement de l'espèce L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF n° 0282 du 5/12/2009) pour la classer Gibier susceptible, d'être régulée.

Avis CSRPN de Corse n° 2010-11, favorable à l'unanimité au déclassement de l'espèce

Avis favorables : 11

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

11/ Evaluation du Plan National d'Action Sittelle corse

En raison de l'heure tardive, M. THIBAUT propose que la présentation soit différée au mois de juillet. Cette demande est approuvée à l'unanimité dans la mesure où il n'y a pas d'urgence.

12/ Questions diverses

12.1. Commission régionale du patrimoine géologique et avancement de l'inventaire géologique, paléontologique et des minéraux (Mme. SPELLA)

Le travail de rédaction avance très lentement du fait de la défection de certains membres de la commission pour diverses raisons. De ce fait Mme SPELLA va demander par écrit aux membres de la commission si ils souhaitent maintenir leur participation. En fonction du résultat, une nouvelle stratégie pour finaliser l'inventaire pourrait être adoptée.

12.2. Rencontres MEDWET (convention RAMSAR) organisées en Corse (Mme DUBEUF/DREAL)

L'initiative MedWet est dirigée par le Comité Méditerranéen des zones humides (MedWet/Com), sous la tutelle de la Convention Ramsar sur les zones humides, qui réunit 25 gouvernements de la région, la Commission Européenne, les Conventions de Berne et Barcelone, et les ONG internationales. Elle recherche des partenaires et des fonds pour mettre en œuvre la Stratégie Zones Humides Méditerranéennes. Celle-ci inclut des actions de conservation dans les zones humides d'importance majeure de la région (spécialement les sites Ramsar), et la promotion des politiques nationales qui prennent en compte la valeur des zones humides durant le processus de planification. Medwet constitue aussi un forum pour l'échange régional d'expériences de niveau technique, et publie une gamme d'outils pour la gestion des zones humides, avec le soutien financier de l'Union Européenne.

Cette année, la France est le pays désigné pour accueillir la 10ème réunion de MedWet/Com. C'est la région Corse qui sera le siège des discussions. Aussi, la DREAL Corse a sollicité notre organisme pour co-organiser la semaine de séminaire (du 31 mai 2010 au 4 juin 2010) qui se **tiendra** sur le lido de la Marana à Borgo et qui regroupera 26 nationalités du pourtour méditerranéen.

Le programme, encore provisoire, prévoit des interventions en salle afin de présenter la richesse et la diversité des zones humides françaises avec un focus sur le pourtour méditerranéen et bien évidemment la Corse. Des visites de sites sont également prévues avec en particulier la visite de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

Si l'ensemble du séminaire est pris en charge par le Ministère de l'Environnement, un partenariat a été initié avec l'Office de l'environnement de la Corse dans le cadre du programme « pôle relais lagunes méditerranéennes ». Les membres du CSRPN sont invités à cette manifestation.

12.3. 2^{ème} réunion des experts des îles d'Europe organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la convention de Berne, en Norvège (DREAL/M. RECORBET)

Le Groupe de travail auquel participait M. RECORBET, représentant du MEEDDM, en octobre 2009 aux Iles Canaries, a présenté son rapport au Comité permanent au 29^{ème} Comité permanent de la Convention de Berne. Il a notamment identifié un certains nombres d'axes de travail qui pourraient être développer lors de la prochaine réunion du Groupe d'experts en juillet 2010 :

- la préparation d'une charte sur les îles européennes ;
- l'identification des lacunes dans les connaissances sur la biodiversité menacée des îles européennes ;
- l'identification des lacunes dans les connaissances sur les espèces allogènes invasives sur les îles européennes ;
- la rédaction d'un manuel de bonnes pratiques sur la conservation de la biodiversité des îles.

La Norvège accueillera les participants et le MEEDDM sera à nouveau représenté par B. RECORBET accompagné de M. JP SIBLET, directeur du Service du Patrimoine Naturel au MNHN. Il s'agit bien sur de traiter de l'ensemble des milieux insulaires de France métropolitaine et la DREAL a pris contact avec le CELRL qui mène une collaboration inter-îles autour dans le bassin méditerranéen et la fédération des conservatoires botaniques. Pour la fédération, le CBNC sera le correspondant. L'organisation de cette réunion en 2011 en Corse est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fixe la prochaine séance du CSRPN au **mardi 13 juillet 2010 à 9 h 30 (salle de l'ONF, pont de l'Orta à Corte)**

L'ordre du jour indicatif serait le suivant (non exhaustif) :

- validation du PV réunion du 5 mai 2009
- présentation pour validation du rapport d'activité 2009 du CSRPN (DREAL)

- Trame verte et bleue, définition méthodologie et listes espèces déterminantes (OEC et DREAL)
- avis sur des projets de ZNIEF ; Figari (BE et DREAL),
- 1^{er} avis sur la liste locale (plans et projets d'aménagements de compétitions...) en projet prévue dans le nouveau décret sur les évaluations des incidences en site Natura 2000 (DREAL)
- enjeux sur les plantes aromatiques en Corse, présentation du dossier et de la "réglementation" (CBNC)
- Présentation de l'évaluation du Plan National d'Action "Sittelle Corse" (JC THIBAULT)
- Avis sur des cartographies d'habitats (Rotondo), sous réserve...

L'ordre du jour est à compléter...

Le Président remercie les participants et lève la séance à 18 h 30.

Roger MINICONI, Président du CSRPN de Corse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Miniconi', with a large, sweeping flourish underneath.